



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réserve

Question écrite n° 44528

Texte de la question

M. Daniel Prévost attire l'attention de Mme la ministre de la défense sur le recrutement des militaires du rang issus du civil dans la réserve opérationnelle de l'armée de terre. À ce jour, de nombreuses compagnies de réserve fonctionnent au ralenti dans les régiments en raison du faible nombre de militaires du rang et des effectifs pléthoriques d'officiers et de sous-officiers supérieurs. Les opérations de communication de la défense permettent de sensibiliser et de recruter un grand nombre de jeunes civils, cependant le principal enjeu est de les fidéliser dans le long terme. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle compte prendre pour attirer et conserver les jeunes militaires du rang dans les compagnies de réserve opérationnelle.

Texte de la réponse

La montée en puissance de la réserve opérationnelle s'effectue en application d'un plan de recrutement élaboré par les armées en fonction de leurs besoins opérationnels. Ces besoins ont été redéfinis en 2003, à la suite d'une étude conduite par l'état-major des armées, à la demande de la ministre de la défense. Le plan détaille, année par année, les effectifs à recruter par chaque armée et chaque service. Il fixe l'objectif global de 68 000 réservistes à atteindre en 2008, étape intermédiaire vers la réalisation du format définitif de 94 000 volontaires prévu pour 2012. Le fort pourcentage de cadres constaté lors du recrutement des deux premières années s'explique par l'afflux d'officiers et de sous-officiers issus de l'ancien système qui souhaitent poursuivre leur engagement au sein de la nouvelle réserve. Depuis, la mise en oeuvre d'une politique de recrutement dynamique et efficace a permis d'augmenter de manière significative les effectifs de militaires du rang titulaires d'un engagement à servir dans la réserve (ESR). En effet, le pourcentage de militaires du rang de l'armée de terre est passé de 19 % à la fin 2002 (soit 2 188 militaires du rang pour un effectif total de 11 348) à 26 % en juin 2004 (soit 3 621 militaires du rang pour un total de 14 146). Cette proportion devrait encore augmenter d'ici à la fin de l'année 2004. Afin de consolider ce rythme de montée en puissance et de renforcer l'attractivité de la réserve, l'armée de terre a pris de nombreuses mesures dans différents domaines : diversification et valorisation des emplois proposés, prise en compte des compétences des candidats à l'engagement, amélioration des actions de formation, mise en oeuvre d'un plan de recrutement, développement d'une politique de communication, principalement tournée vers les jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans. La situation des effectifs de la réserve n'est donc pas préoccupante aujourd'hui. Consciente toutefois de la nécessité de poursuivre l'effort de recrutement, la ministre a demandé à ses services d'étudier d'autres mesures destinées à faciliter l'emploi des réservistes opérationnels. Parmi celles-ci, figurent notamment des dispositions permettant d'accorder certains avantages aux entreprises signataires d'une convention avec le ministère de la défense, convention visant à améliorer la disponibilité et la réactivité du personnel de ces entreprises titulaire d'un ESR.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Prévost](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44528

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(e)s)

Question publiée le : 27 juillet 2004, page 5627

Réponse publiée le : 12 octobre 2004, page 7927